



BILAN À 6 ANS



G1 : Assurer la mise en œuvre du Scot par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et la mise en place de stratégies intercommunales multithématiques



Les documents d'urbanisme communaux doivent être compatibles avec le Scot dans un délai de 3 ans afin que ce dernier soit mis en œuvre.

Mise en place de stratégies intercommunales sur plusieurs thématiques (PLH, schéma de dev éco, commercial, agricole, touristique, PDM...)

Question évaluative :

Le Scot est-il bien mis en œuvre au travers des documents d'urbanisme communaux ?

Les schémas intercommunaux ont-ils été réalisés ?

Indicateur G1a. Nombre de PLU approuvés / arrêtés et ayant été mis en compatibilité avec le Scot depuis janvier 2020.

Indicateur G1b. Etat d'avancement des différents schémas intercommunaux

Indicateur G1c. Bilan des avis rendus sur les PLU(i) et schémas des EPCI par le SMRR

82 communes

Document d'urbanisme compatible en 2025 (54 % des communes contre 19 % en 2020).

39 communes

PLUi en cours d'élaboration (EBER + VCA) + 7 communes en révision/élaboration de PLU.

24 communes

PLU incompatible et pas de procédure en cours... Mais 19 communes avec une incompatibilité faible. 4 communes ont un document incompatible à réviser.



G1 : Assurer la mise en œuvre du Scot par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et la mise en place de stratégies intercommunales multithématiques



3 PLUi

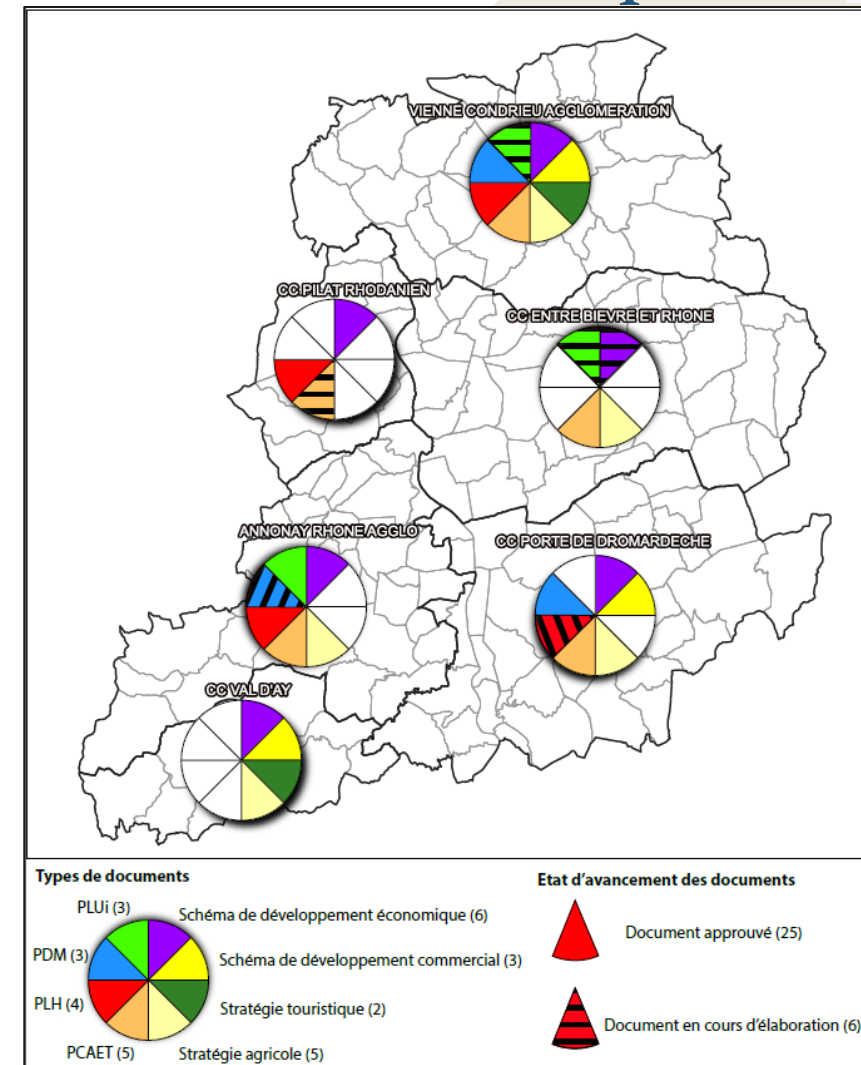
4 PLH

6 schémas de développement économique

4 PCAET (+ 1 à venir)

14 avis PLU (révision)

65 avis PLU modification



P1 : Atteindre les objectifs de croissance de la population définis dans le Scot

Conforter un développement démographique maîtrisé

→ Objectif d'accueil de 47 000 habitants à l'horizon 2040 (+0.7% entre 2017 et 2040).

Question évaluative :

La croissance réelle de la population est-elle en accord avec les objectifs du Scot ?

Indicateur P1a. Croissance de la population par rapport aux objectifs du Scot.

Indicateur P1b. Evolution de la taille moyenne des ménages par rapport à l'hypothèse retenue dans le Scot.

+ 0,7 %/an

Croissance annuelle moyenne observée entre 2016 et 2022

VCA : Croissance supérieure (1%/an)

CCPDA, EBER et ARA : Croissance proche (0,5 à 0,6 %/an)

CCVA et CCPiR : Croissance plus faible (-0,1 et +0,2 %/an)

2,34 pers/ménage

En 2022 contre 2,38 en 2017.

2,23 estimé en 2040 dans le Scot. Risque d'atteinte de cette estimation en 2028 si tendance continue.



A1 : Développer des zones économiques plus qualitatives et économiques en foncier



Mettre l'accent sur le renouvellement et la densification des espaces d'activités existants (DOO p.72)

Tendre vers une meilleure efficacité foncière des projets économiques, optimiser la qualité environnementale des espaces d'activités, optimiser l'intégration paysagère des espaces d'activités (DOO p.73)

Prévoir le développement des espaces de développement économique aux différentes échelles (DOO p.76)

Question évaluative :

Y a-t-il eu des projets de renouvellement des ZAE depuis 2019 ?

Va-t-on vers des projets de ZAE plus économes en foncier et avec des aménagements de qualité ?

Les zones et fonciers économiques prévus dans le Scot sont-ils disponibles pour l'accueil d'entreprises ?

Indicateur A1a. Secteurs renouvelés ou densifiés dans les ZAE.

Indicateur A1b. Recensement des friches économiques et identification de celles qui pourraient évoluer ou sont revenues sur le marché.

Indicateur A1c. Nombre de plans guides / plans d'aménagement réalisés pour les ZAE et études réalisées pour la densification / renouvellement des ZAE (études friches).

Indicateur A1d. Réduction des espaces aménagés dans les ZAE par rapport à ce qu'autorise le Scot.

Indicateur A1e. Rythme de développement des ZAE et sites économiques par rapport aux capacités de développement offertes dans le Scot.

Indicateur A1f. Les schémas de développement économique des EPCI ont-ils été réalisés ?



A1 : Développer des zones économiques plus qualitatives et économiques en foncier

PAS DE
MODIFICATION
OU RÉVISION
DU SCOT
NÉCESSAIRE

104 friches éco 14 ha

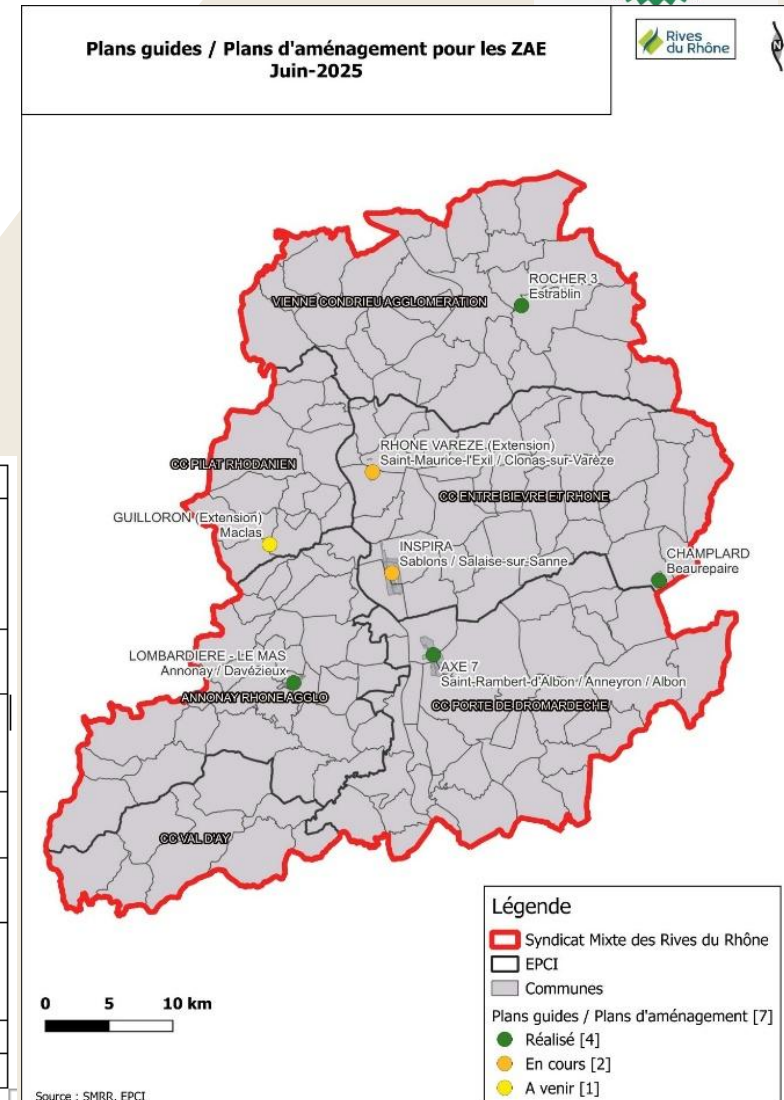
Etudes renouvellement ZAE

Dont 77 ont fait l'objet d'un travail pour remobilisation dont 20 dans le cadre des études friches Rives du Rhône

Surface totale des 27 friches « autres cas » qui pourraient être remobilisées à priori

- ZI Chasse sur Rhône
- Tanneries (Pont Evêque)
- Rhône Varèze (St Maurice / Clonas)
- Champ Rolland et Jonchain (Salaise)
- Guilleron (Maclas)
- Lombardière/le Mas (Davézieux)
- Munas (Quintenas/Ardoix)
- Axe7
- Les Aires (Châteauneuf)

	ARA	VCA	EBER	CCPDA	CCPR	CCVA	SMRR
Etude préopérationnelle Rives du Rhône réalisée ¹	5	1	3	7	2	2	20
Projet en cours (remobilisation)	4	15	5	4	0	1	29
En vente (public) ou en cours d'étude (privé)	0	0	1	3	1	0	5
Site partiellement occupé	3	1	0	2	1	0	7
Blocage lié au propriétaire	2	1	0	4	3	0	10
Etudes réalisées sans sortie opérationnelles	0	2	0	0	3	1	6
Autres cas	3	8	12	4	0	0	27
TOTAL	17	28	21	24	10	4	104



A1 : Développer des zones économiques plus qualitatives et économiques en foncier



890,3 ha

Surfaces classées en U/AU dans les PLU pour les zones métropolitaines contre 926 ha autorisés par le Scot

16,8 ha

Foncier consommé entre 2019 et 2025 sur les 348 ha de capacités de développement définies au Scot (zones métropolitaines)

546,9 ha

Surfaces classées en U/AU dans les PLU pour les zones niveau Scot contre 669,9 ha autorisés par le Scot

16,9 ha

Foncier consommé entre 2019 et 2025 sur les 260 ha de capacités de développement définies au Scot (zones niveau Scot)

EPCI	Dispos et capacités de développement à l'horizon 2040 définis au Scot (ha)	Foncier consommé 2019-2025 (ha)	Foncier encore disponible en lien avec les capacités offertes par le Scot (ha)
CCPDA	92	19,9	72,1
CCEBER	70	22,7	47,3
CCPIR	22	4,6	17,4
CAVCA	32	9,1	22,9
CAARA	40	10,1	29,9
CCVA	4	0	4
Total	260	66,4	193,6

11 ha/an

Entre 2019 et 2025.
Potentiel de 13 ha/an à horizon 2040

6



A2 : Encadrer le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et assurer le dynamisme et l'attractivité des centres-villes et villages.



Définir les localisations préférentielles pour le commerce.
Les commerces d'envergure s'implantent-ils dans les secteurs préférentiels ? L'offre commerciale dans les centres-villes et village s'améliore-t-elle ? (DAAC, DOO p.90)

Amélioration de la qualité des secteurs commerciaux de centralité et de périphérie (DOO p.95, DAAC)

Question évaluative :

Les PLU ont-ils été mis en compatibilité avec le DAAC et le volet commerce du Scot ? Les secteurs où le commerce est autorisé dans les PLU est-il compatible avec le DAAC et le volet commerce du Scot ?

Améliore-t-on la qualité des espaces commerciaux de périphérie et de centralité ?

Indicateur A2a. Nombre de PLU compatibles avec le DAAC et le volet commerce du Scot

Indicateur A2b. Analyse des CDAC et projets commerciaux : avis du SMRR + recours CNAC ou CDAC volontaires réalisées par le SMRR.

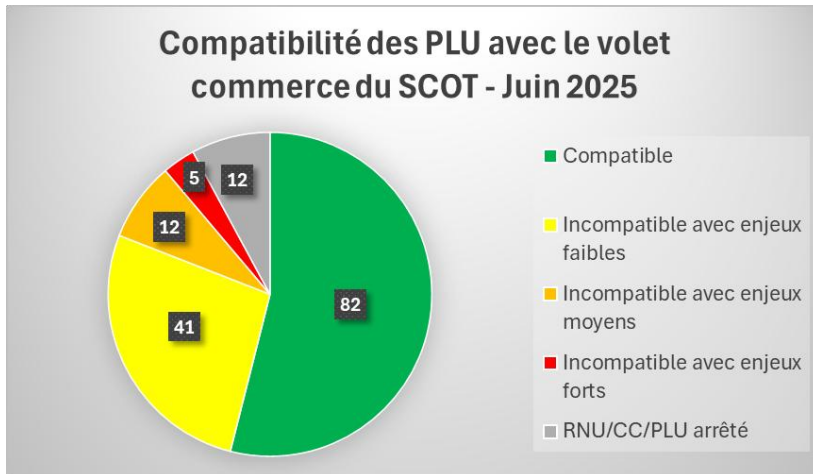
Indicateur A2c. Mise en place d'actions pour l'amélioration de la qualité / le renouvellement des secteurs commerciaux (AMI entrée de ville, plans guides, ACV/PVD/VdA, OAP).

Indicateur A2d. Voit-on des améliorations dans la qualité des zones commerciales (végétalisation, densification...).

Indicateur A2e. Evolution des types d'activités dans les secteurs préférentiels de périphérie (mutation vers du commerce notamment).



A2 : Encadrer le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et assurer le dynamisme et l'attractivité des centres-villes et villages.



3 communes

Avec des enjeux moyens à forts n'ont pas engagé de révision/modification de leur PLU

31 avis sur des projets commerciaux

19 favorables et 12 défavorables.

5 saisines de la CDAC 1 saisine de la CNAC

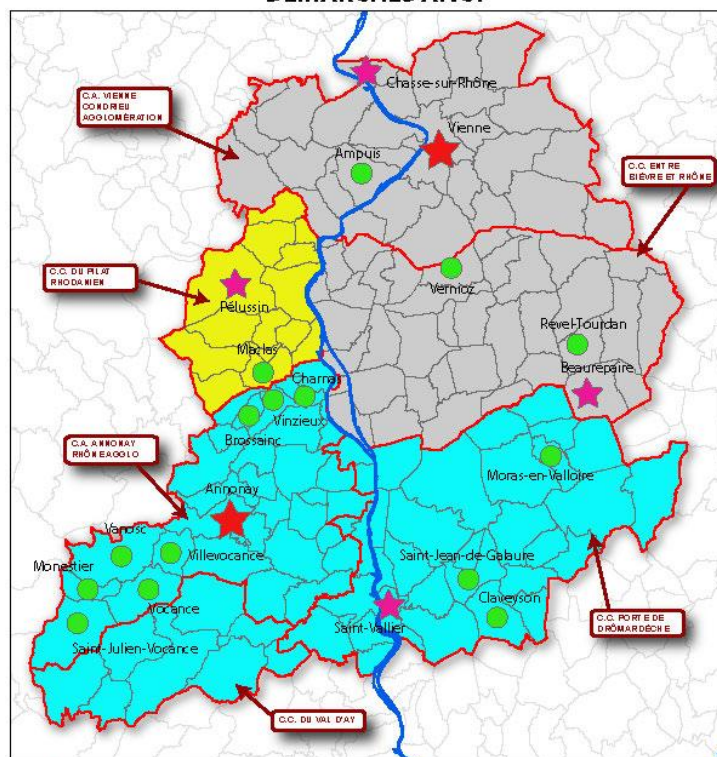
Saisines par le SMRR. Aucun de ces projets ne s'est réalisé.



A2 : Encadrer le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et assurer le dynamisme et l'attractivité des centres-villes et villages.



LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE :
DEMARCHES ANCT



- ★ Action cœur de ville
- ★ Petite ville de demain
- Villages d'avenir
- Territoire d'industrie
- Ardèche - Drôme Nord
- Vallée du Gier, de l'Ondaine et de Loire Sud

2 EPCI

Lauréats de l'AMI entrée de ville

Projets commerciaux de qualité



- + de végétalisation
- + d'énergies renouvelables
- + de cheminements piétons
- + stationnements semi-perméables

+ 11,5 %

Augmentation du nombre de commerces entre 2019 et 2025

Malgré une vacance commerciale en hausse : 5,3 % en 2019 à 7,6 % en 2025

Une offre commerciale diversifiée

Très peu de mutations vers d'autres secteurs d'activités ou vers du commerce



A3 : Assurer le maintien de l'agriculture et des agriculteurs à la fois pour le développement économique et pour l'entretien des espaces agro-naturels



Définir les localisations préférentielles pour le commerce.

Les commerces d'envergure s'implantent-ils dans les secteurs préférentiels ? L'offre commerciale dans les centres-villes et village s'améliore-t-elle ? (DAAC, DOO p.90)

Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole (DOO p.97)

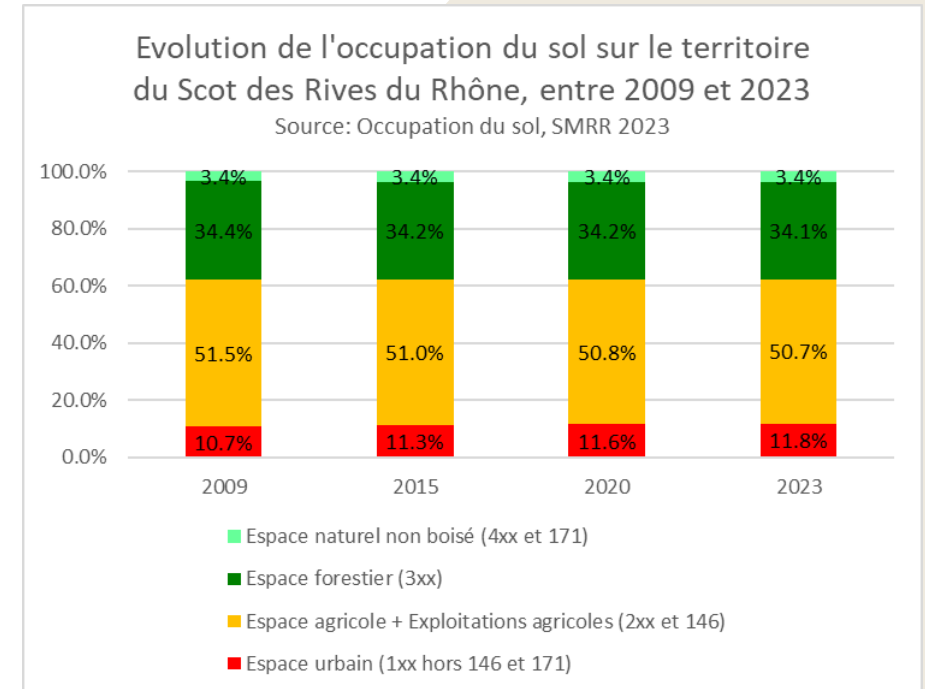
Question évaluative :

Protège-t-on les espaces agricoles ?

Indicateur A3a. Evolution des surfaces agricoles (global, par famille de culture) et identification des terres perdues ou gagnées par l'agriculture (pente, secteur, espaces stratégiques...).

Indicateur A3b. Evolution des profils d'âges des exploitants agricoles.

Indicateur A3c. Nombre d'outils type PAEN, ZAP... mis en place sur le territoire.



284 ha

Perdus par l'agriculture entre 2020 et 2023



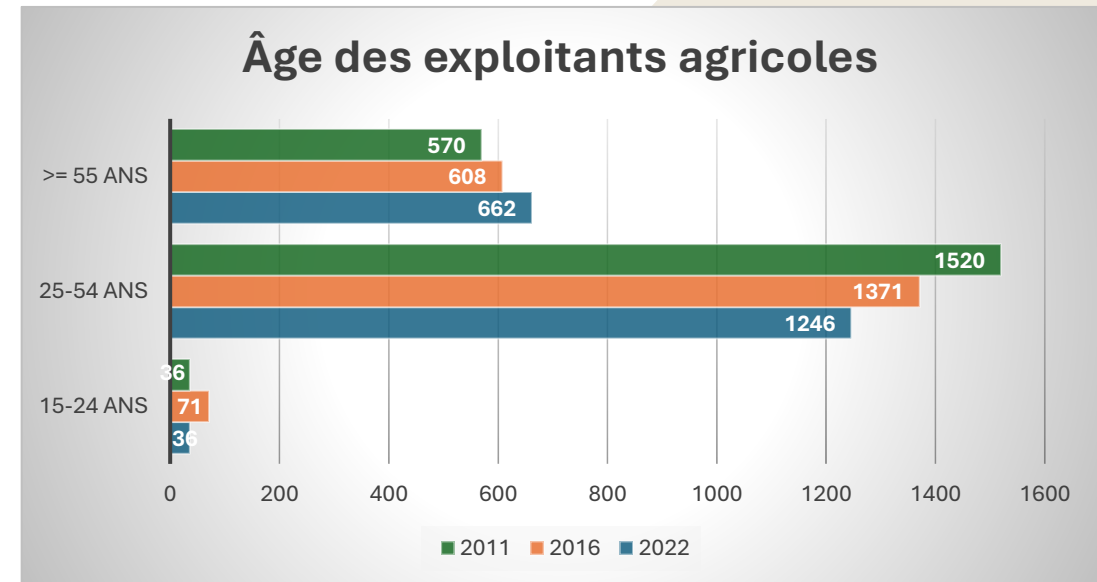
A3 : Assurer le maintien de l'agriculture et des agriculteurs à la fois pour le développement économique et pour l'entretien des espaces agro-naturels



**Vergers et petits fruits
en baisse**

Vignes en hausse

**Maraichage et serres
en baisse**



2 ZAP

1 existante sur Saint-Prim.
1 à venir à proximité d'Axe 7



A4 : Renforcer l'offre touristique du territoire pour favoriser la diversification de l'offre économique du territoire



Promouvoir le tourisme et la culture comme outil de développement économique du territoire (DOO p.105)

Question évaluative :

L'offre touristique du territoire se diversifie-t-elle ?

Indicateur A4a. Evolution de la fréquentation des sites touristiques.

Indicateur A4b. Evolution de l'offre d'hébergements touristiques.

Indicateur A4c. Coopérations mises en place à l'échelle du territoire pour le tourisme.

Indicateur A4d. Développement du maillage des itinéraires doux à l'échelle du territoire et des services liés.

+11 %

Fréquentation ViaRhôna entre 2023 et 2024. +3% pour la Via Fluvia.

+36 %

Nombre d'hébergements touristiques sur les Rives du Rhône entre 2015 et 2023

+120 %

Nombre de gîtes, chambres d'ôte et meublés touristiques type AirBnB entre 2015 et 2023. AirBnB représente 36 % de l'offre d'hébergements touristiques sur le SMRR en 2023



A4 : Renforcer l'offre touristique du territoire pour favoriser la diversification de l'offre économique du territoire



Quelques exemples de coopérations entre territoires :

- Mutualisation pour les OT d'ARA et CCVA avec la création d'Ardèche Grand Air.
- Label œnotourisme « Condrieu – Côte Rôtie » entre VCA, CCPiR et ARA.
- Plan tourisme au niveau Régional (CCPDA sélectionnée dans cette démarche)
- Actions des Agences de Développement Touristiques départementales comme l'ADT Ardèche qui a porté des actions sur l'étude des flux touristiques en Ardèche.
- PNR Pilat qui fait la promotion des offres des OT des EPCI de son territoire.
- Coopérations entre les OT de CCPDA, ARA et Arche Agglo avec des promotions communes sur leurs grands sites touristiques (notamment Safari de Peaugres, Facteur Cheval et petit train de l'Ardèche).

Plusieurs schémas
cyclables dans les
EPCI



E1 : Préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue



Préserver les coupures vertes identifiées de toute construction (DOO p.114)

Bien inscrire les espaces bâtis dans leur site et traiter qualitativement les limites entre le bâti et la campagne, les entrées et les traversées de bourgs (DOO p.118)

Maintenir la fonctionnalité des corridors écologiques (DOO p.126)

Protéger les réservoirs de biodiversité d'enjeu régional et local et préserver les espaces boisés (DOO p.124, DOO p.136)

Question évaluative :

Les coupures vertes identifiées dans le Scot ont-elles été préservées de toute construction ?

Les secteurs à forts enjeux pour le maintien des corridors écologiques sont-ils préservés de l'urbanisation ?

Les espaces riches en biodiversité spécifiques sont-ils préservés ?

Indicateur E1a. Classement des coupures vertes dans le zonage des PLU et évolution de l'occupation du sol le long des coupures vertes.

Indicateur E1b. Classement des corridors écologiques définis à la parcelle dans le Scot dans le zonage des PLU et évolution de l'occupation du sol dans les corridors écologiques définis à la parcelle dans le Scot.

Indicateur E1c. Préservation des réservoirs de biodiversité dans les PLU (identification sur le plan de zonage...).

Indicateur E1d. Evolution des surfaces des espaces naturels et forestiers.



E1 : Préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue



Coupures vertes

Bien protégées dans les PLU

Corridors à la parcelle

Bien protégées dans les PLU sauf sur 3 communes :

Cour-et-Buis et Monsteroux-Milieux (RNU)

– mais PLUi EBER en cours

Andance : zone AU sur le corridor. Mais PLU en cours de révision.

97 %

Des réservoirs de biodiversité à protection forte classés en A ou N dans les PLU.

2 % dans des communes en RNU, dont 2 communes sur 3 bientôt couvertes par un PLUi.

1,2 ha/an

Urbanisés dans ces réservoirs entre 2020 et 2023

Réduction des milieux naturels et forestier



E2 : Améliorer la connaissance de la biodiversité exceptionnelle et ordinaire pour mieux la protéger et promouvoir des projets favorables à la biodiversité



Promouvoir un urbanisme intégrant les principes de la biodiversité positive (DOO p.129)

Question évaluative :

Améliore-t-on la connaissance de la biodiversité sur le territoire ?

Les projets intègrent-ils les enjeux de biodiversité ?

Indicateur E2a. Etat des pelouses sèches recensées dans les années 2010.

Indicateur E2b. Amélioration de la connaissance écologique sur le territoire (recensements et études réalisés sur le territoire).

Indicateur E2c. Nombre de communes engagées dans un ABC.

Indicateur E2d. Nombre de projets labellisés biodiversité positive sur le territoire

1 789 ha

Pelouses sèches inventoriées.

1 497 ha classés en N ou A dans les PLU.

601 ha avec un statut de protection spécifique dans les PLU.

Différents inventaires

Petites zones humides, forêts matures, carrés STOC.

4 ABC

PNR Pilat, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Vienne.



E3. Assurer la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de tension en lien avec le réchauffement climatique



S'assurer de la disponibilité de la ressource en eau (DOO p.131, DOO p.138)

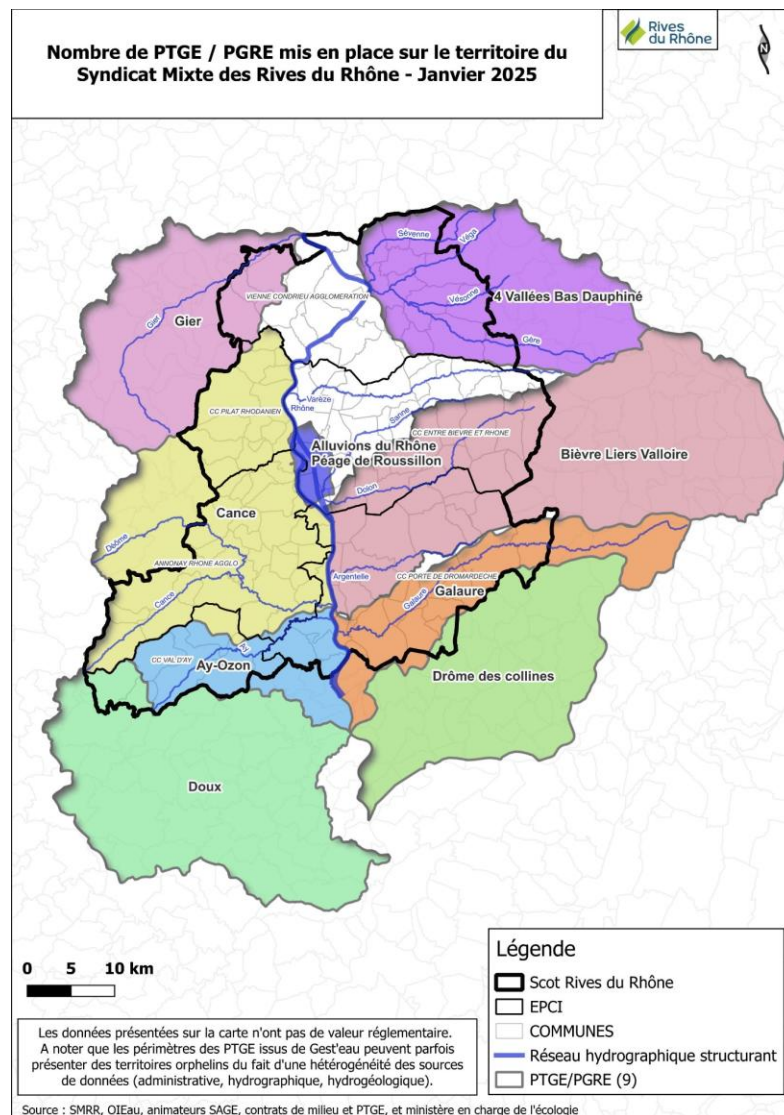
Question évaluative :

La question de la raréfaction de la ressource en eau est-elle traitée par le territoire ?

Indicateur E3a. Nombre d'études bilans besoins-ressources mis en place sur le territoire

Indicateur E3b. Nombre de PTGE / PGRE mis en place sur le territoire.

Indicateur E3c. Taux de rendement des réseaux d'eau potable.



100 %

Du territoire couvert par des études bilan besoin-ressource (réalisés en cours)

79 %

Taux de rendement moyen des réseaux d'eau potable en 2023 (71 % en 2014).



E4 : Lutter contre les risques d'inondation et de ruissellement aggravés par le réchauffement climatique



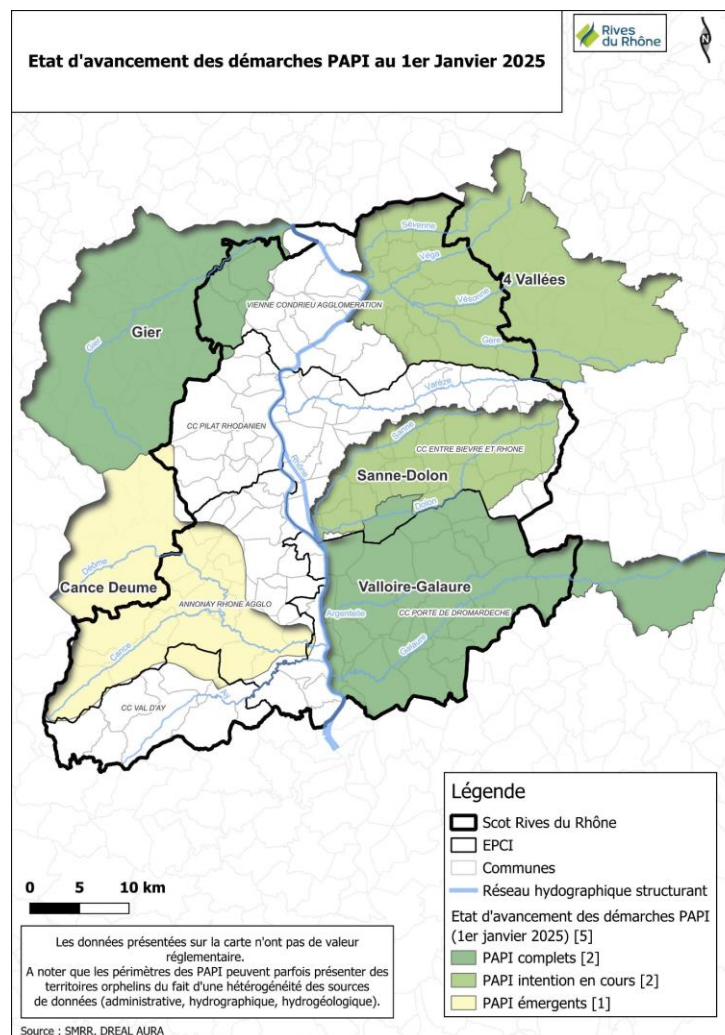
Réduire le risque de ruissellement et le risque inondation (DOO p.145)

Question évaluative :

La question de la lutte contre les inondations et la limitation du risque de ruissellement est-elle traitée sur le territoire ?

Indicateur E4a. Nombre de zonages eaux pluviales intégrés dans les PLU(i).

Indicateur E4b. Nombre de PAPI réalisés. (Syndicat rivière, SAGE, EPCI)



Zonages eaux pluviales

En cours d'élaboration sur VCA et EBER.
Eléments intégrés dans l'OAP TVB du PLUiH d'ARA. Plusieurs communes avec un zonage d'eau pluviale.



E5 : Préserver le foncier en limitant l'artificialisation des sols et en s'inscrivant dans la trajectoire ZAN



Limiter la consommation d'espaces / d'ENAF (DOO p.141)

Question évaluative :

La consommation d'espace est-elle en baisse et l'efficacité de cette consommation en hausse ?

Indicateur E5a. Evolution de la consommation d'ENAF depuis 2020 par rapport à la consommation passée et vocation des espaces artificialisés (+ inscription dans la trajectoire ZAN).

Indicateur E5b. Evolution du nombre d'ha nécessaires pour accueillir X nouveaux habitants.

Indicateur E5c. Estimation des surfaces de zones U et AU déclassées dans les PLU par rapport aux documents précédents. (MAJ compteur juin 2025)

- 47 %

Réduction minimale de la consommation foncière définie dans le Scot. Scot ZAN compatible jusqu'en 2031.

115,4 ha/an

Consommation d'ENAF 2020-2023.

96,4 ha/an sur 2015-2020
208 ha/an sur 2009-2015

45 %

Par de l'enveloppe ZAN 2020-2030 consommée sur 2020-2023

528 m²

Surface artificialisée pour accueillir 1 nouvel habitant sur 2020-2023.

380 m² sur 2015-2020
609 m² sur 2009-2015

3 223 ha

Rétrozonage dans les PLU depuis 2012.



E6. Changer de modèle pour s'adapter au changement climatique



S'adapter au changement climatique. Accroître la production d'énergies renouvelables, réduire la consommation d'énergie et la décarboner. Favoriser la végétalisation et lutter contre les ilots de chaleur. (DOO p.156)

Question évaluative :

S'adapter au changement climatique. Accroître la production d'énergies renouvelables, réduire la consommation d'énergie et la décarboner. Favoriser la végétalisation et lutter contre les ilots de chaleur. (DOO p.156)

Indicateur E6a. Nouvelles unités de production d'énergies renouvelables.

Indicateur E6b. Part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Indicateur E6c. Réduction des émissions de CO2 à l'échelle du territoire et répartition par secteur.

Indicateur E6d. Identification des ilots de chaleur potentiels.

4 PCAET

Approuvés. 1 PCAET en réflexion.

+ 368,81 GWh

Augmentation de la production d'EnR entre 2019 et 2023 (+200,51 entre 2015 et 2019)

90 %

EnR issus du nucléaire. 7,6 % en hydroélectricité.

21 %

Part des EnR dans le mix énergétique en 2023 (16 % en 2015).

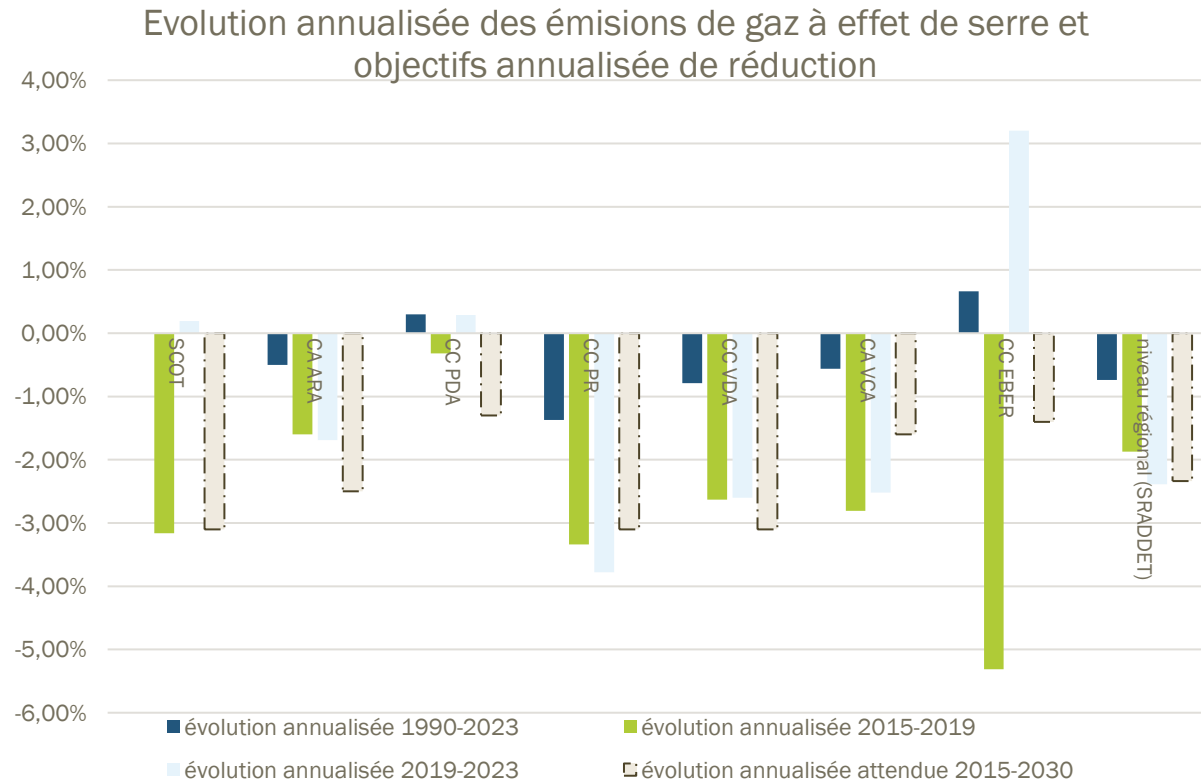
0,75 pts

Croissance observée entre 2019 et 2023 sur la part des EnR. Croissance de 1,64 pts/an pour atteindre l'objectif Scot de 32 % en 2030



E6. Changer de modèle pour s'adapter au changement climatique

ÉTUDES
COMPLÉMENTAIRES
NÉCESSAIRES
AVANT D'ENVISAGER
UNE MODIFICATION
OU RÉVISION DU
SCOT



Ilots de chaleur : concernent principalement les ZAE, zones commerciales périphériques et les centres-ville.

Des objectifs nationaux pour la réduction des GES et la part d'EnR en augmentation depuis l'approbation du Scot. Le Scot fixe donc des objectifs inférieurs à la loi.



T1 : Favoriser l'offre alternative à la voiture individuelle pour permettre à tous les habitants de se déplacer et réduire les risques et nuisances liés au trafic routier



Réalisation de schémas de mobilité par les EPCI
Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire (DOO p.162)

Question évaluative :

Les EPCI ont-ils réalisés des schémas en faveur des mobilités ?

Améliore-t-on les conditions de mobilité des habitants sur le territoire ?

Indicateur T1a. Nombres de PDM réalisés. Nombre d'autres schémas en faveur des mobilités réalisés.

Indicateur T1b. Evolution du nombre de logements et d'habitants dans les zones desservies par les TC.

Indicateur T1c. Evolution de l'offre TC sur le territoire : extensions de réseau, fréquence des dessertes, réouverture de gares, offre en stationnements près des gares).

Indicateur T1d. Evolution de la fréquentation des TC (nombre d'utilisateurs réseaux TC et TER).

Indicateur T1e. Etat d'avancement des schémas cyclables des EPCI et des aménagements pour les cyclistes (km de linéaires aménagés, offre de stationnements sécurisés...).

PDM + schéma directeur vélo VCA en vigueur.

PDM ARA en élaboration.

Plan d'actions mobilités validé + schéma cyclable en cours d'élaboration CCPDA.

Schéma directeur modes doux EBER.

Schéma directeur vélo en cours d'élaboration CCPiR.



T1 : Favoriser l'offre alternative à la voiture individuelle pour permettre à tous les habitants de se déplacer et réduire les risques et nuisances liés au trafic routier



39 %

Des nouveaux logements construits dans les secteurs desservis par les TC entre 2020 et 2023. Contre 30 % entre 2016-2019.

39 %

Des nouveaux habitants accueillis dans les secteurs desservis par les TC entre 2020 et 2023. Contre 32 % entre 2016-2019.

Majoritaires dans les agglos et communes de la polarité intermédiaire Condrieu – Saint-Clair et la partie EBER du secteur Bièvre-Valloire

3

Réseaux urbains : L'Va, CoqueliGo et le 37.

3

Nouvelles ZAE desservies par des lignes TC régulières

4

Principales zones commerciales périphériques desservies



T1 : Favoriser l'offre alternative à la voiture individuelle pour permettre à tous les habitants de se déplacer et réduire les risques et nuisances liés au trafic routier



1

Nouvelle halte ferroviaire prochainement à Vaugris

Lignes urbaines	2023	2024	Evolution	
CoqueliGo	369 828	402 362	32 534	8.1%
Réseau Le 37	268 502	281 028	12 526	4.5%
L'va	1 495 104	1 613 301	118 197	7.3%

+ 20

Places de stationnement en gare du Péage et des stationnements vélos supplémentaires à Saint-Clair-les-Roches

	Voyageurs 2021	Voyageurs 2023	Evolution	
Chasse-sur-Rhône	172 740	241 445	68 705	39.8%
Estressin	85 549	118 897	33 348	39.0%
Vienne	1 456 693	2 063 036	606 343	41.6%
Saint-Clair-les-Roches	444 871	671 449	226 578	50.9%
Le Péage-de-Roussillon	699 527	958 912	259 385	37.1%
Saint-Rambert-d'Albon	248 488	374 027	125 539	50.5%
Saint-Vallier sur Rhône	233 101	339 426	106 325	45.6%
Total gares	3 340 969	4 767 192	1 426 223	42.7%

17 236

Voyageurs TAD sur L'Va en 2023 contre 7 950 en 2021



T2. S'assurer de la réalisation des grandes infrastructures structurantes de mobilités inscrites dans le Scot



Améliorer les conditions d'accessibilité du territoire en s'appuyant sur des infrastructures structurantes (DOO p.169)

Question évaluative :

Où en sont les grandes infrastructures structurantes inscrites dans le Scot ?

Indicateur T2a. Etat d'avancement des demi-échangeurs (Reventin et Nord Drôme).

Indicateur T2b. Etat d'avancement des nouveaux franchissements du Rhône (Vienne et Sud Serrières) et des améliorations des franchissements modes doux (Saint-Vallier, Ampuis et Condrieu, Serrières).

Indicateur T2c. Etat d'avancement des contournements Sud et Nord Est d'Annonay et Nord de Vienne.

Indicateur T2d. Amélioration des infrastructures multimodales sur Inspira et le SIP de Loire-sur-Rhône.

Indicateur T2e. Evolution de la multimodalité pour le transport de marchandises.

3 demi-échangeurs

En cours

Ponts

Premières études réalisées

3 contournements

Vienne : abandonné.

Annonay : pas d'avancée

Multimodalité

INSPIRA : barreau ferroviaire Sud : avis favorable commission d'enquête publique

Ligne Beaurepaire St-Rambert

Abandonnée



L1. Produire suffisamment de logements pour accueillir la population tout en structurant l'armature urbaine du territoire



Organiser la production de logements dans le respect de l'armature urbaine du territoire. Production d'environ 34 750 nouveaux logements. (DOO p.179)

Question évaluative :

Où en est-on dans les objectifs de production de logements ?

Indicateur L1a. Nombre de logements produits à l'échelle du territoire.

Indicateur L1b. Part des logements commencés dans les polarités.

Indicateur L1c. Evolution de la population et poids des différents niveaux de polarités.

1513

Objectif de construction de logements par an dans le Scot

1531

Construction de logements par an entre 2016 et 2022

	Part des nouveaux logements produits à horizon 2040	Part des nouveaux logements commencés entre 2012 et 2015	Part des nouveaux logements commencés entre 2016 et 2019	Part des nouveaux logements commencés entre 2020 et 2023
Polarités d'agglomération	45 %	39 %	38 %	45,9 %
<i>Dont agglo viennoise</i>	18 %	14,3 %	15,9 %	25,2 %
<i>Dont agglo Roussillon Saint-Rambert</i>	18 %	16,1 %	17,1 %	13,8 %
<i>Dont agglo annonéenne</i>	9 %	8,6 %	5 %	6,9 %
Polarités intermédiaires	10 %	7,8 %	7,9 %	4,3 %
Polarités locales	14 %	13,8 %	12,8 %	11,1 %
Villages	32 %	39,4 %	41,4 %	38,7 %



L1. Produire suffisamment de logements pour accueillir la population tout en structurant l'armature urbaine du territoire



Objectifs Scot

Armature urbaine	Part de la population supplémentaire accueillie
Polarités d'agglomération	44%
Polarités intermédiaires	9 %
Polarités locales	15 %
Villages	33 %

Secteurs / Population	Evolution de la population 2011-2016	Part de la croissance par rapport à la croissance totale des Rives du Rhône sur la période 2011-2016	Evolution de la population 2016-2022	Part de la croissance par rapport à la croissance totale des Rives du Rhône sur la période 2016-2022
Agglomérations	3875	37.4%	5842	51.4%
Polarités intermédiaires	654	6.3%	252	2.2%
Polarités locales	1336	12.9%	1243	10.9%
Villages	4506	43.4%	4032	35.5%



[L2. Permettre à tous les habitants d'accéder à un logement tout au long de leur parcours résidentiel



Bâtir pour tous et pour mieux vivre ensemble (DOO p.187)

Question évaluative :

Renforce-t-on la possibilité d'un parcours résidentiel complet aux habitants de chaque commune ?

L'offre de logements sociaux et spécifiques se développe-t-elle et se répartie-t-elle mieux sur le territoire ?

Indicateur L2a. Formes de logements commencés par polarité et typologie de logements par polarités.

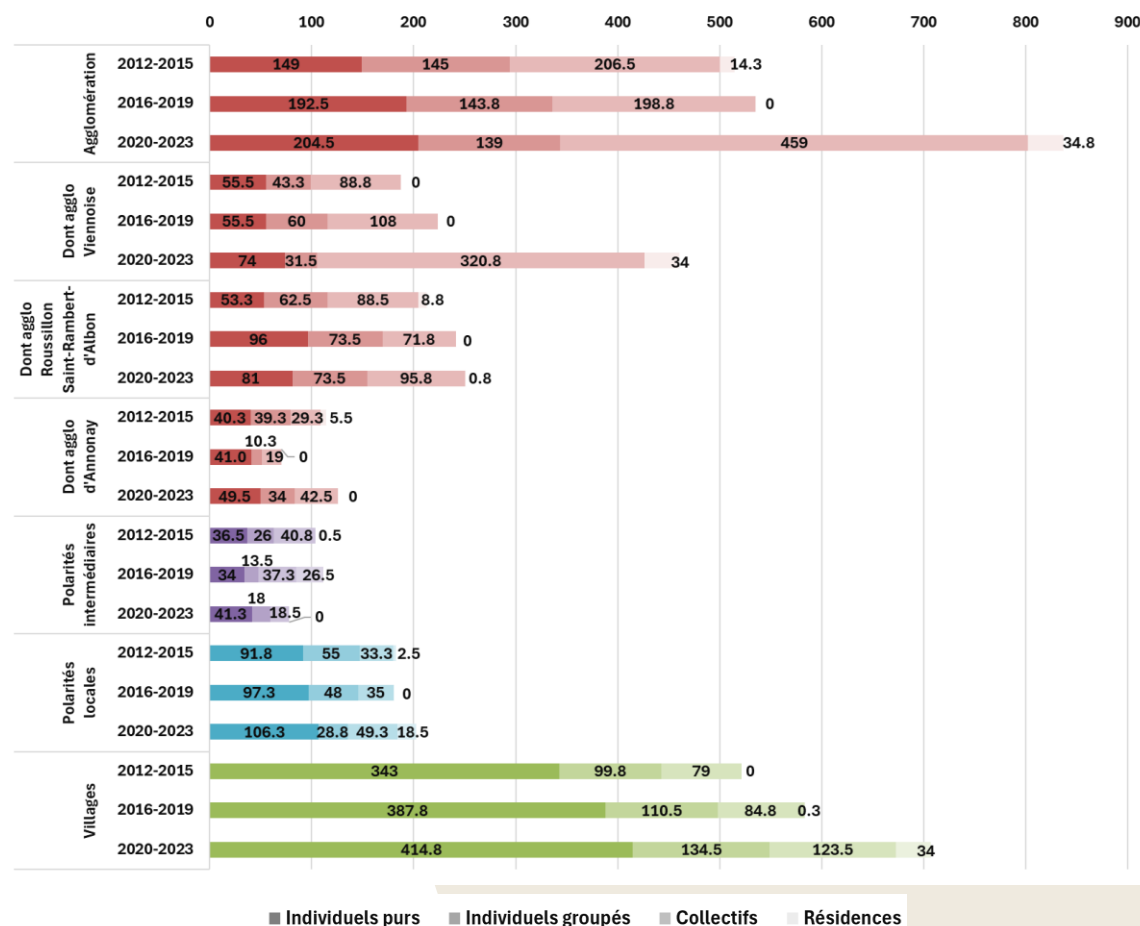
Indicateur L2b. Part des logements sociaux par commune et par type de polarité.

Indicateur L2c. Evolution du nombre et de la répartition des logements et hébergements spécifiques sur le territoire.

Indicateur L2d. Analyse marchés immobiliers.

Type de logements commencés, en moyenne par an, selon la hiérarchie urbaine du Scot des Rives du Rhône entre 2012 et 2023

Source : SITADEL 2024



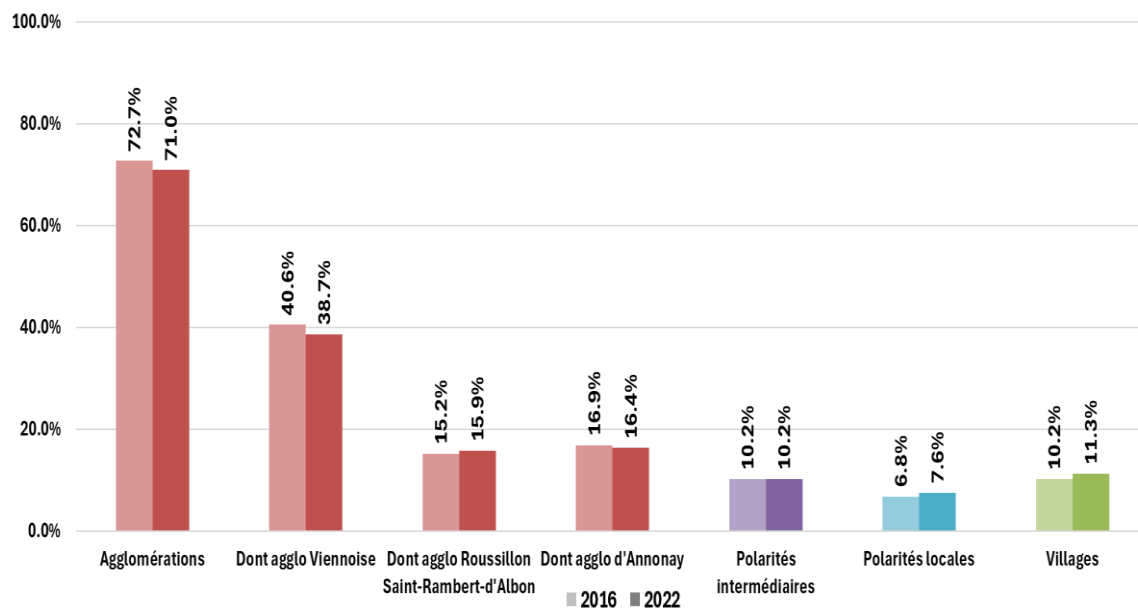
L2. Permettre à tous les habitants d'accéder à un logement tout au long de leur parcours résidentiel

1 096

Nouveaux logements sociaux
entre 2016 et 2022

Répartition des logements locatifs sociaux selon l'armature urbaine du Scot des Rives du Rhône, entre 2016 et 2022

Source : RPLS 2016 et 2022



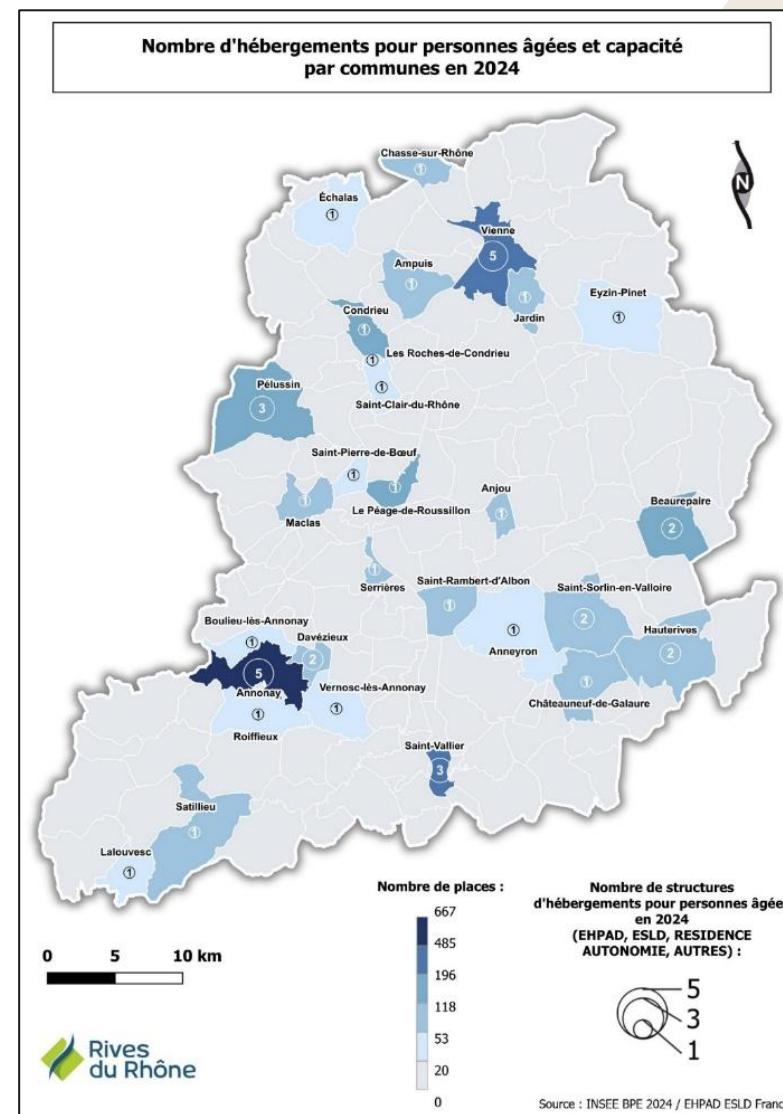
3 384

Nombre de places
en hébergements
spécifiques
personnes âgées en
2024 (3354 places
en 2018)

120

Nombre de places
en hébergements
spécifiques
personnes âgées
pour 1000 hab.
(113 en France)

30



[L2. Permettre à tous les habitants d'accéder à un logement tout au long de leur parcours résidentiel



L'étude sur les marchés immobiliers des Rives du **Rhône** fait **apparaître une dichotomie entre l'offre de logements existante sur le territoire**, composée de 28 % de logements en T1 à T3 et la taille des ménages composée de 81 % de petits ménages (de 1 à 3 personnes).

Marché dominé par les ventes de maisons anciennes : 70 %

L'évolution des valeurs immobilières sur 10 ans est bien plus rapide que l'évolution des revenus :

- > +30 à 50% pour les maisons anciennes
- > +15 à 20% des revenus selon les territoires observés

**28% de logts
T1 à T3
et 81% de
petits ménages
(<3 personnes)**



[L3. Permettre à toutes et tous de se loger de manière qualitative tout en limitant la consommation foncière



Donner la priorité au renouvellement urbain et à l'adaptation du parc existant (DOO p.190)
Promouvoir des formes urbaines variées et limiter la consommation foncière (DOO p.203)

Question évaluative :

La reconquête des logements vacants et la production de logements en renouvellement urbain est-elle constatée ?

Renforce-t-on la possibilité d'un parcours résidentiel complet aux habitants de chaque commune ?

Indicateur L3a. Evolution de la vacance sur le territoire et sur les différents niveaux de polarités.

Indicateur L3b. Elaboration des PLH par les EPCI.

Indicateur L3c. Etat des lieux du bâti en termes de consommation énergétique et d'émission de GES à l'échelle des Rives du Rhône.

Indicateur L3d. Evolution de la densité en fonction des formes urbaines, des niveaux de polarité et des tissus urbains.

Indicateur L3e. Densité dans les OAP, notamment dans les zones AU des PLU.



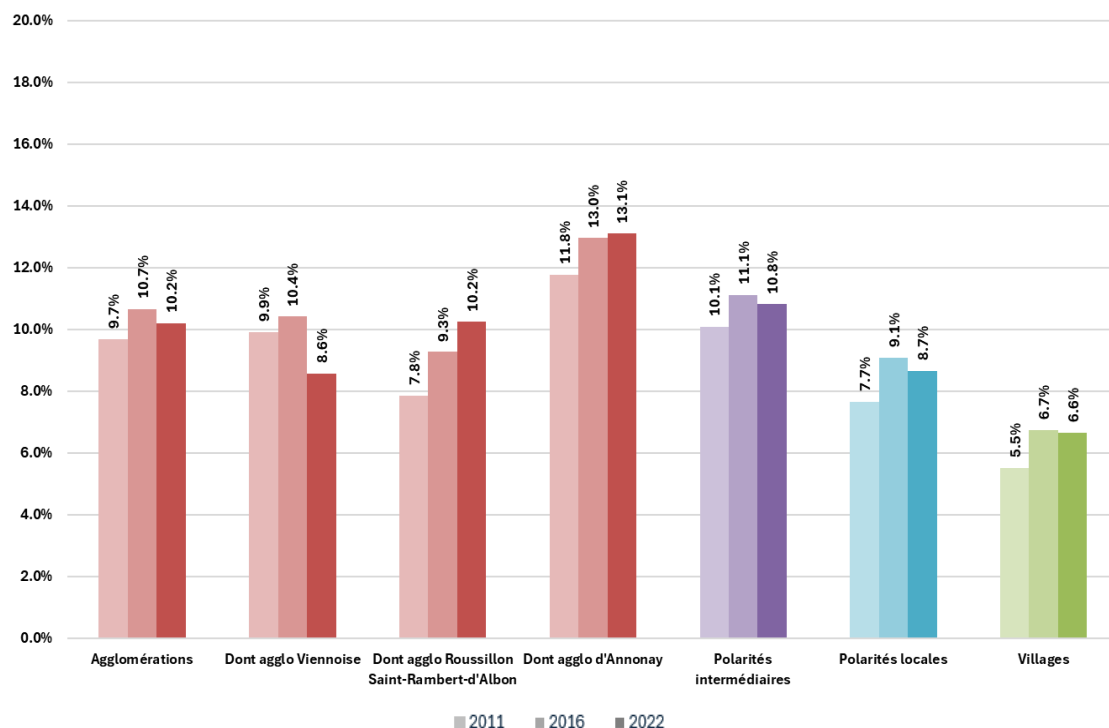
L3. Permettre à toutes et tous de se loger de manière qualitative tout en limitant la consommation foncière



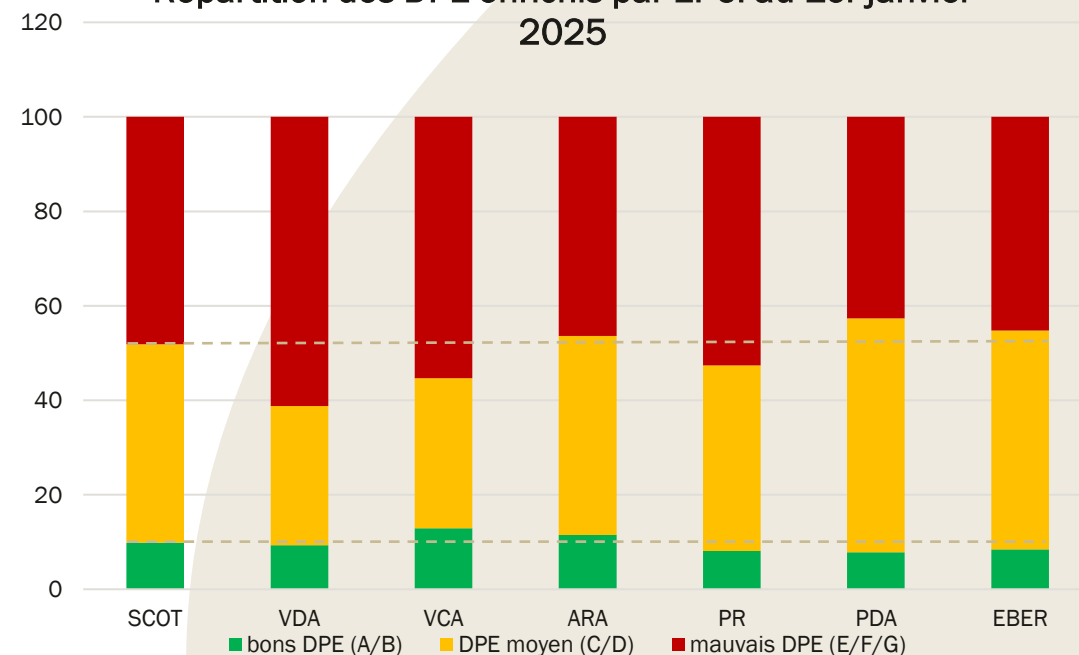
8,8 %

Taux de vacance en 2022 contre
9,2 % en 2016.

Répartition des logements vacants dans le parc total de logement selon l'armature
urbaine du Scot entre 2011 et 2022



Répartition des DPE enrichis par EPCI au 1er janvier
2025



4 PLH



[L3. Permettre à toutes et tous de se loger de manière qualitative tout en limitant la consommation foncière



Densités existantes

- **Densité très élevée :**
dans les tissus urbains denses de centres-ville
(144 log/ha en moyenne)
- **Densité moyenne :**
dans les tissus urbains contigus aux centres-ville
(36 log/ha)
- **Densité très faible :**
Dans les tissus pavillonnaires et tissus urbains discontinus (< 14 log/ha)

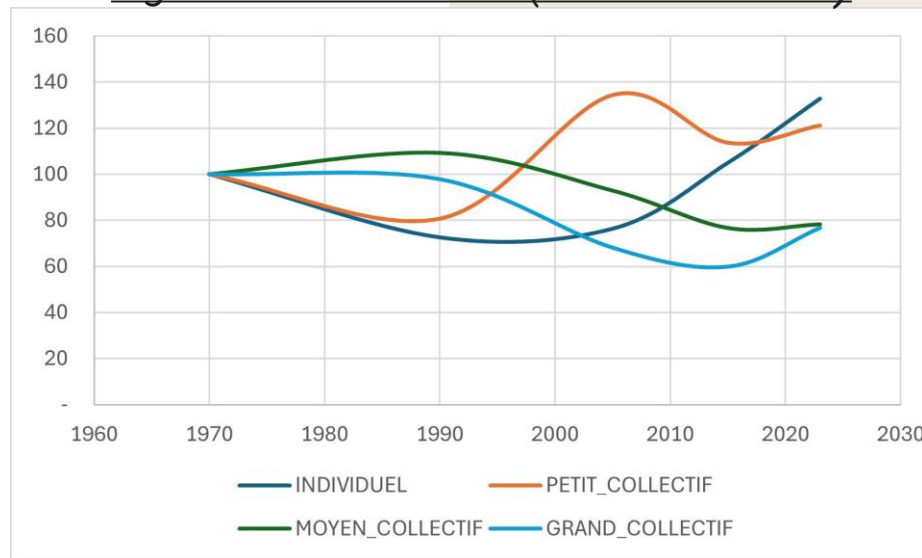
Augmentation

de la densité moyenne produite dans l'ensemble des strates de l'armature urbaine.

Des densités du logement neuf

inférieures aux densités cibles inscrites dans le Scot

Evolution des densités produites selon le type de logement sur le SMRR (base 100 : 1970)



[L3. Permettre à toutes et tous de se loger de manière qualitative tout en limitant la consommation foncière



42

Nombre d'avis sur des PA/PC de plus de 5000 m² pour du logement depuis 2020. Dont 10 défavorables.

20 %

Part des nouveaux logements sur lesquels le SMRR donne un avis sur le projet.

1 818

Nombre de logements autorisés. 800 ont été livrés ou en cours de livraison à ce jour.

	Logements individuels	Logements intermédiaires	Logements collectifs	Total
Nombre total de logements instruits	943	141	1025	2109
Nombre de logements non autorisés et instruits	275	0	16	291
TOTAL Nombre de logements autorisés	668	141	1009	1818
PC réalisés	403	65	340	808

Des densités plus élevées que ce que préconise le Scot sur certains projets non couverts par des OAP

- SCI Vienne Coline / 6^{ème} sens à Vienne (2021) : 157 logements collectifs. 80 logements / ha (densité cible Scot : 35 logements / ha).
- Habitat Dauphinois au Péage-de-Roussillon (2021) : 15 logements collectifs. 170 logements / ha (densité cible Scot : 35 logements / ha).
- Les terrasses du Pilat à Chasse-sur-Rhône (2022) : 15 logements individuels et 4 logements collectifs. 52 logements / ha (densité cible Scot : 35 logements / ha).
- SAS collection Intervalles à Vienne (2024) : 144 logements collectifs. 77 logements / ha (densité cible Scot : 35 logements / ha).

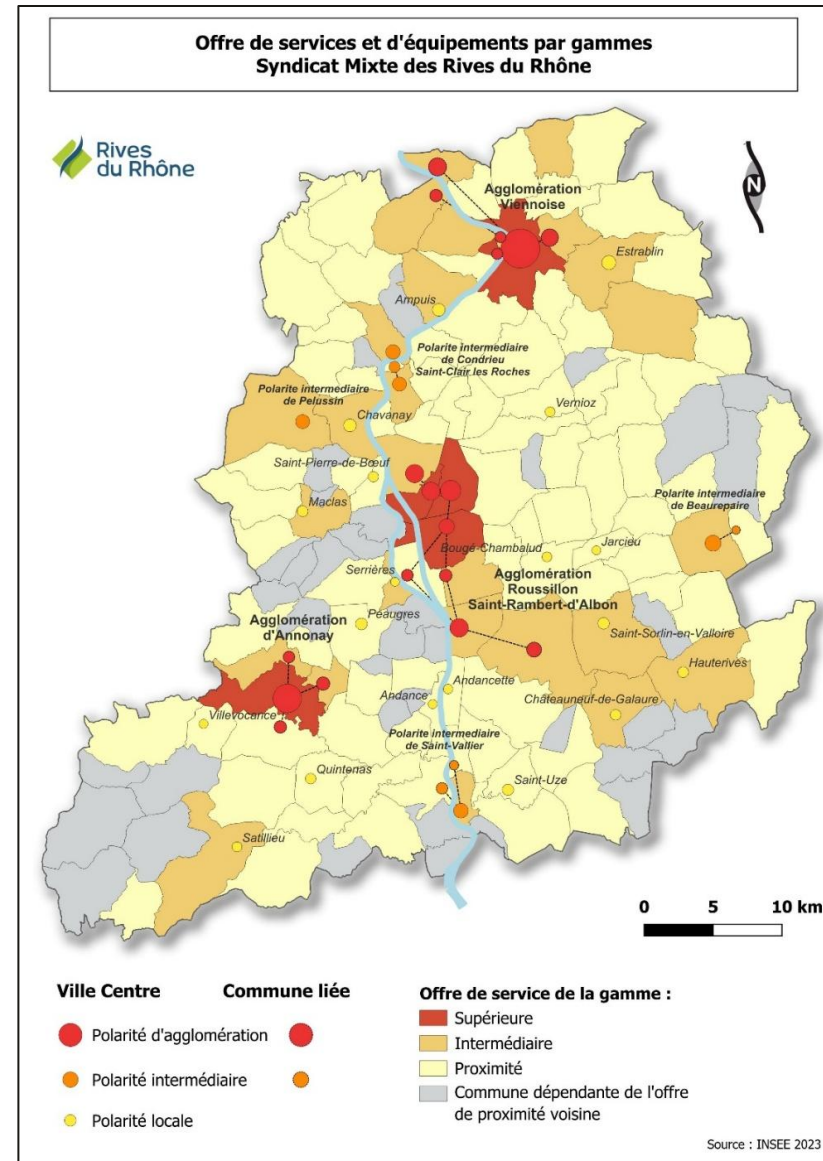


L4. Conforter et hiérarchiser l'offre en équipements pour structurer l'armature urbaine et répondre aux besoins des habitants

Conforter l'offre de services en cohérence avec les politiques de développement résidentiel. (DOO p.214)

Question évaluative :
Renforce-t-on l'offre d'équipements selon l'armature urbaine définie par le SCOT ?

Indicateur L4. Renforcement d'une offre d'équipements hiérarchisée selon l'armature urbaine.

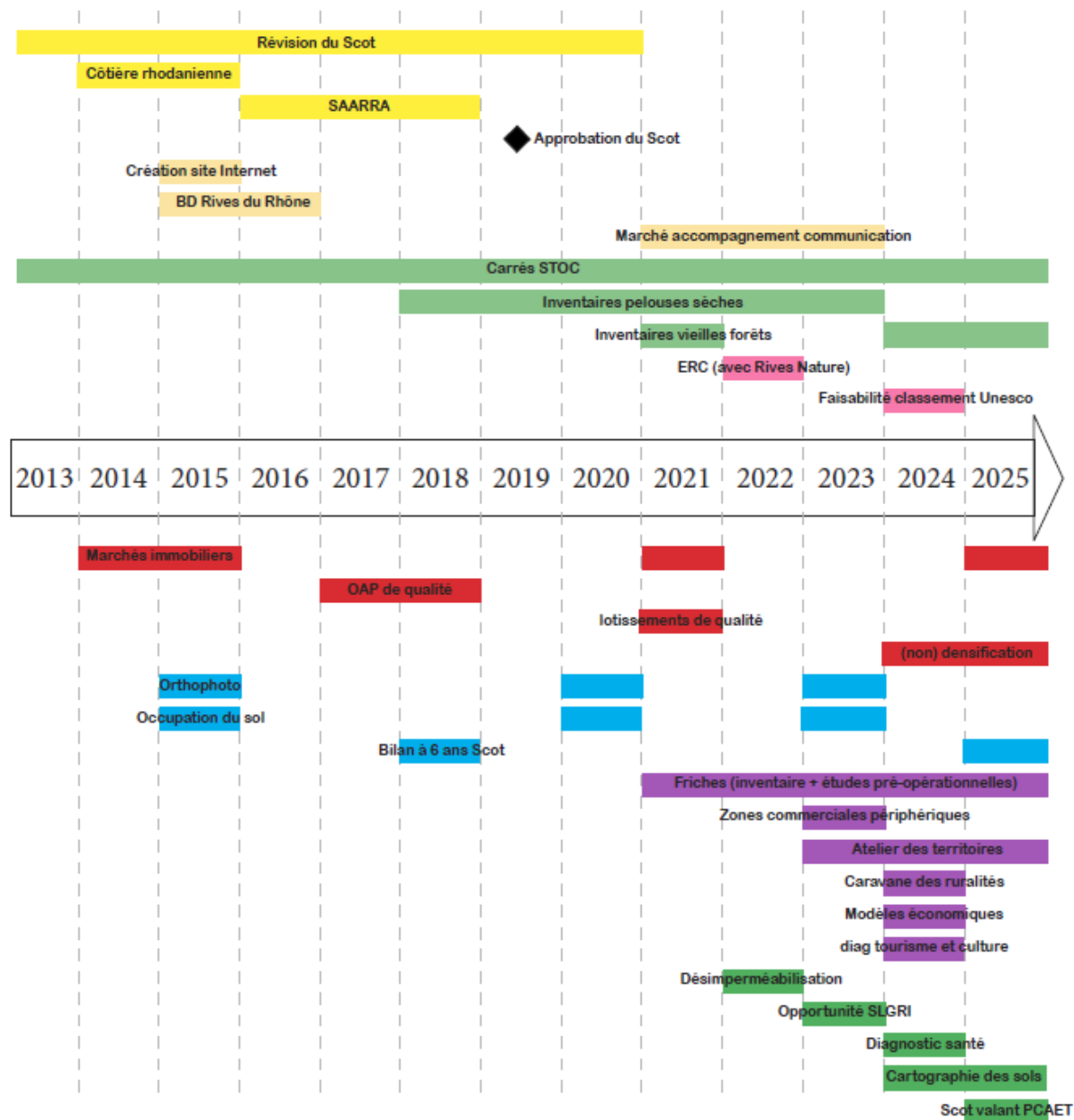


+ 17,5 %

Hausse du nombre d'équipements entre 2018 et 2023



Etudes réalisées par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône depuis 2013
(lancement de la révision du Scot en vigueur)



Etudes réalisées par le SMRR depuis 2013

Nom de l'étude	Coût total (avec subventions)	dont coût SMRR	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1-REVISION SCOT															
Etudes liées à la révision du Scot		933 115,30 €													
diagnostic Eau potable et assainissement (stagiaire)		2 268,00 €													
prospective 2040		26 316,00 €													
assistance juridique		21 960,00 €													
Dispositions pertinentes de la charte du Parc à retranscrire dans le Scot (stagiaire)		2 268,00 €													
annonces légales révision Scot		32 231,88 €													
Marché révision volet général (Agence d'urbanisme + Urbicand)		464 345,72 €													
volet commerce		69 382,14 €													
volet environnement		32 100,00 €													
EIE révision		86 100,00 €													
Impressions-Mises à jour site Internet-Mise en forme document Scot		78 026,56 €													
Commissaires enquêteur révision Scot		118 117,00 €													
schéma de secteur Côtière rhodanienne + plan paysage		148 607,94 €													
SAARRA		170 340,00 €													
2-Etudes SMRR															
habitat															
Marchés immobiliers		72 037,28 €													
Marchés immobiliers n°1		16 200,00 €													
Marchés immobiliers n°2		29 837,28 €													
Marchés immobiliers n°3		26 000,00 €													
AOP de qualité		23 880,00 €													
lotissements de qualité		41 295,00 €													
(non) densification		63 200,00 €													
observatoire															
Orthophoto		156 958,88 €													
Orthophoto 2015		75 778,84 €													
Orthophoto 2020		49 230,00 €													
Orthophoto 2023		38 448,00 €													
Occupation du sol		146 686,00 €													
Occupation du sol version initiale		80 002,80 €													
Occupation du sol MA/n°1		30 778,20 €													
Occupation du sol MA/n°2		35 904,00 €													
Bilans à 6 ans		13 600,00 €													
Bilan à 6 ans Scot 2012		10 200,00 €													
Bilan à 6 ans Scot 2019 (en interne + stagiaire)		3 400,00 €													



économie														
zones commerciales périphériques (2 stagiaires)		3 133,60 €												
caravane des Ruralités		0,00 €												
modèles économiques		30 000,00 €												
Friches (inventaire + études préop)	599 392,00 €	212 312,00 €												
Ateliers des Territoires	150 000,00 €	0,00 €												
diag tourisme et culture (stagiaire)		2 542,45 €												
environnement														
désimperméabilisation (stagiaire + mise en forme et impression)		8 775,00 €												
opportunité SIGRI		11 432,28 €												
diagnostic santé	25 000,00 €	0,00 €												
cartographie des sols (CartoMUSE)		0,00 €												
Opportunité Scot valant PCAET (stagiaire)		2 759,00 €												
3-Inventaires environnementaux et biodiversité														
Carès STOC 2011-2025		132 800,00 €												
inventaire pelouses sèches		59 202,00 €												
Vieilles forêts	20 000,00 €	39 868,80 €												
Pré cartographie vieilles forêts		33 868,80 €												
inventaire vieilles forêts ENS Cance	20 000,00 €	6 000,00 €												
4-Communication														
création site Internet		18 015,00 €												
BD (dont impression)		17 569,28 €												
Marché accompagnement communication		94 380,00 €												
5-Autres														
ERC (avec Rives Nature)		7 000,00 €												
Faisabilité classement Unesco		48 088,00 €												
TOTAL	3 033 677,81 €	2 457 597,81 €												

Coût total études depuis 2013 : 3 033 677 € dont
2 457 597 € à la charge du SMRR



RÉSUMÉ DES ANALYSES DES INDICATEURS DU BILAN À 6 ANS

Thématiques des indicateurs	Procédure à engager sur cette thématique	Eléments à intégrer dans le cadre d'une procédure sur le Scot et conditions ou dans le cadre de réflexions et travaux à engager.
Population et mise en compatibilité		
G1 : Assurer la mise en œuvre du Scot par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et la mise en place de stratégies intercommunales multithématiques.		
P1 : Atteindre les objectifs de croissance de la population définis dans le Scot.		
Activités économiques		
A1 : Développer des zones économiques plus qualitatives et économiques en foncier		<u>Dans le cadre d'une modification :</u> Requestionner certaines surfaces définies pour les zones de niveau métropolitaine et Scot dans le cas où leur développement ne serait pas possible (enjeux environnementaux, agricoles...) et redistribuer les surfaces réduites sur d'autres zones, si la mise en œuvre de la trajectoire ZAN le permet.
A2 : Encadrer le développement commercial pour répondre aux besoins des habitants et assurer le dynamisme et l'attractivité des centres-villes et villages		<u>Dans le cadre d'une modification :</u> Transformation du DAAC en DAACL en traitant notamment de la question des nouvelles formes de commerce (points retrait colis liés à la vente en ligne, dark-store, casiers automatiques). Intégrer des prescriptions plus fortes quant à la qualité des zones des projets nouveaux ou d'extension afin de mieux prendre en compte les enjeux liés au réchauffement climatique (densification, désimperméabilisation, qualité de vie au travail des employés, production d'EnR...) et aux nouveaux modes de consommation. Redéfinir à la marge et sous réserve d'études le justifiant (Action Cœur de ville, Petite ville de demain) certains périmètres de centralité du DAAC.

Thématiques des indicateurs	Procédure à engager sur cette thématique	Eléments à intégrer dans le cadre d'une procédure sur le Scot et conditions ou dans le cadre de réflexions et travaux à engager.
A3 : Assurer le maintien de l'agriculture et des agriculteurs à la fois pour le développement économique et pour l'entretien des espaces agro-naturels		
A4 : Renforcer l'offre touristique du territoire pour favoriser la diversification de l'offre économique du territoire		Le développement des gîtes et hébergements type AirBnB pourrait à l'avenir devenir problématique pour le territoire en concurrençant le logement pour les habitants. Une réponse réglementaire dans le Scot ou une réflexion pour mieux les encadrer pourrait être apportée si nécessaire. Concernant le développement d'une offre alternative à la voiture, notamment vélo, le SMRR pourrait jouer un rôle concernant la gestion des coordinations entre les différentes actions en faveur du vélo, notamment pour assurer la bonne connexion des différents réseaux développés par les EPCI.
Environnement		
E1 : Préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue		
E2. Améliorer la connaissance de la biodiversité exceptionnelle et ordinaire pour mieux la protéger et promouvoir des projets favorables à la biodiversité		
E3. Assurer la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de tension en lien avec le réchauffement climatique		Avant d'engager une procédure sur le Scot, il y a nécessité de disposer d'une connaissance fine sur les capacités liées à la ressource en eau pour chaque usage. Il est nécessaire aujourd'hui d'attendre l'approbation des PTGE/PGRE et bilans besoins-ressources sur le territoire afin d'estimer les capacités d'accueil tout usage. En fonction des résultats, si les capacités d'accueil réelles ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés dans le Scot, une révision ou modification du Scot pourrait être nécessaire.

Thématiques des indicateurs	Procédure à engager sur cette thématique	Eléments à intégrer dans le cadre d'une procédure sur le Scot et conditions ou dans le cadre de réflexions et travaux à engager.
E4 : Lutter contre les risques d'inondation et de ruissellement aggravés par le réchauffement climatique		<u>Dans le cadre d'une modification :</u> Sur la question de la lutte contre le ruissellement, des exigences plus fortes pourraient être imposées en termes de végétalisation et désimperméabilisation des sols pour les projets privés, tout particulièrement dans les zones commerciales et économique existantes.
E5 : Préserver le foncier en limitant l'artificialisation des sols et en s'inscrivant dans la trajectoire ZAN		<u>Dans le cadre d'une modification :</u> Nécessité de modifier ou réviser le Scot pour s'inscrire dans la trajectoire ZAN après 2031. Toutefois, en raison de l'instabilité législative autour du ZAN, il est nécessaire d'attendre d'une part que cette situation se stabilise dans les prochains mois, d'autre part d'attendre l'installation des nouveaux élus du SMRR suite aux élections municipales de 2026, pour définir la procédure nécessaire (révision, modification ou maintien du Scot en l'état). Ce délai permettra de plus aux plans, schémas et stratégies intercommunales en cours d'élaboration aujourd'hui par les EPCI (PLUi, PLH, PDM...) d'être arrêtés ou approuvés avant le lancement d'une procédure sur le Scot. En l'état, le lancement d'une procédure sur le Scot devra être engagé en 2027 pour disposer d'un Scot ZAN compatible après 2031 (Le Scot actuel est ZAN compatible jusqu'en 2031).
E6. Changer de modèle pour s'adapter au changement climatique		Le Scot-AEC permet d'intégrer un PCAET dans le Scot. Une étude d'opportunité de devenir Scot-AEC a conclu qu'il était préférable de ne pas choisir cette option. De nouvelles mesures permettant d'atteindre les objectifs de la PPE et du PNACC devront être intégrés dans le Scot, soit par modification, soit par révision. Toutefois, cela ne peut justifier à lui seul le coût financier d'une telle procédure sachant que la plus-value de modifier les objectifs inscrits dans le Scot sera peu efficace, les documents et politiques locales devant se conformer à la loi. Une modification ou révision pourrait trouver une justification dans le cas d'un travail préalable plus fin sur des éléments à intégrer au Scot issus notamment des PCAET des EPCI afin de leur donner une valeur réglementaire, si cela est bénéfique aux projets de territoire des EPCI.

Thématiques des indicateurs	Procédure à engager sur cette thématique	Éléments à intégrer dans le cadre d'une procédure sur le Scot et conditions ou dans le cadre de réflexions et travaux à engager.
Transports et mobilités		
T1 : Favoriser l'offre alternative à la voiture individuelle pour permettre à tous les habitants de se déplacer et réduire les risques et nuisances liés au trafic routier		
T2. S'assurer de la réalisation des grandes infrastructures structurantes de mobilités inscrites dans le Scot		Dans le cadre d'une <u>modification</u> : Possibilité d'intégrer les résultats des études et réflexions menées sur la mise en place des grandes infrastructures structurantes de mobilités inscrites au Scot, ainsi que d'affiner un calendrier prévisionnel de réalisation.
Logement et armature urbaine		
L1. Produire suffisamment de logements pour accueillir la population tout en structurant l'armature urbaine du territoire		Concernant les polarités intermédiaires, une réflexion sera possiblement à mener dans le cas où les tendances actuelles ne s'inverseraient pas sur le devenir de ces polarités : quelle capacité d'accueil réel, quelles politiques mettre en place pour renverser la tendance...
L2. Permettre à tous les habitants d'accéder à un logement tout au long de leur parcours résidentiel		
L3. Permettre à toutes et tous de se loger de manière qualitative tout en limitant la consommation foncière		Des éléments complémentaires concernant les densités maximales et l'échelonnement des projets réalisés en démolition – reconstruction pourrait être intéressant pour faciliter la densification quand cela est pertinent. Cela permettrait de mieux l'encadrer quand elle risque d'avoir un effet négatif sur le développement des communes où dans les secteurs stratégiques pour le développement du territoire.
L4. Conforter et hiérarchiser l'offre en équipements pour structurer l'armature urbaine et répondre aux besoins des habitants		

[Délibération sur le bilan à 6 ans

Vu ces éléments, il est proposé aujourd'hui :

1. De ne pas lancer de procédure de modification ou révision du Scot et de conserver le document actuel tel quel.
2. De ne pas attendre le prochain bilan à 6 ans prévu en 2031 pour se prononcer sur le lancement d'une procédure de modification ou révision du Scot.
3. De réaliser un bilan intermédiaire simplifié en 2027 sur la nécessité de lancer une modification ou révision, portant notamment sur les trois thématiques identifiées dans ce bilan : le ZAN (pour rendre le Scot compatible avec la trajectoire ZAN après 2031 sachant que le Scot l'est sur la période 2021-2031), la ressource en eau (dans l'attente des résultats des PTGE/PGRE engagés aujourd'hui) et les questions d'EnR et de pollution..





Rives du Rhône

SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Ellipse

30, av. du général Leclerc

38200 VIENNE

P +33 (0)6 00 00 00 00

T +33 (0)4 74 48 64 71